



Pau, le 11 mars 2024

Mardi 19 mars : tou-te-s en grève !

Alors qu'une grande mobilisation dans l'Éducation se poursuit en région parisienne, en particulier en Seine Saint-Denis, que le gouvernement annonce sans vergogne (Attac vient d'annoncer qu'en 2022 la France est entrée dans les trois premiers pays du monde à compter le plus de millionnaires !) de futures économies de plusieurs milliards à faire sur le dos des services publics (10 milliards en 2024, 12 au moins en 2025), la **journée de grève et manifestation du 19 mars dans la Fonction Publique**, s'annonce essentielle. Il convient de l'annoncer dès maintenant dans nos établissements et préparer la mobilisation. Bien sûr, le SNES-FSU se lance dans la bataille :

<https://www.snes.edu/agissons/outils/affiche-greve-du-19-mars/>

Rendez-vous pour les manifestations à 10h30
Place Clemenceau à Pau et Place Sainte-Ursule à Bayonne

Mutations intra-académiques : du 12 au 28 mars 2024

Les résultats du mouvement inter-académiques sont tombés le mercredi 6 mars, place maintenant au mouvement intra. Les sections académique et départementales du SNES-FSU mobilisent l'expertise de leurs militant.es afin d'accompagner les demandeurs/demandeuses de mutation. Ainsi les syndiqué.es pourront réserver sur le site du SNES-FSU un **rendez-vous téléphonique** sur le créneau de leur choix. **La section académique proposera également deux visioconférences les mercredis 13 et 20 mars après-midi**, et assurera des **permanences** tous les après-midi de 14 heures à 17 heures au 05 57 81 62 40. En ce qui concerne la section SNES64, **nous serons joignables aux numéros de portable indiqués plus haut, et présent.es au local départemental mercredis 13 et 27 mars de 13h30 à 16h et lundi 18 et 25 mars de 14h à 17h.**

Toutes les informations sont ici (ne pas tenir compte du 2018 dans ce lien) :

<https://www.bordeaux.snes.edu/Intra-2018.html>

Bref rappel de quelques éléments du **calendrier** :

Saisie des vœux du 12 au 28 mars ;

Retour des confirmations avec pièces justificatives le 5 avril ;

Affichage des barèmes retenus et contestation du 6 au 17 mai ;

Résultats le 12 juin.

NB : nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment pour disposer de vos diverses pièces justificatives, le cas échéant.

CSA départemental sur les postes : encore des suppressions. inadmissible !

Le SNES-FSU sera présent au CSA départemental du 12 mars qui se tiendra à la DSDEN et qui va étudier les propositions de création/suppression de postes dans notre département à la rentrée 2024. Toute proposition de création/suppression de poste doit être soumise pour avis, au Conseil d'Administration d'un EPLE. Rappelons que l'autonomie de l'établissement n'est pas celle du chef d'établissement. Il convient donc de nous prévenir au plus vite si le CA n'a pas été **consulté**.

De même il convient de nous consulter sur les **mesures de carte scolaire**, les **compléments de service** pour les étudier au cas par cas, ou encore de nous informer de la situation exacte (nombre d'enseignant.es, nombre de HSA prévues) dans une discipline quand la question de créer un poste se pose. Les documents de la DSDEN font état de nombreux BMP 18h demandés par les établissements.

Solidarité des retraité.e.s

La section départementale du SNES-FSU 64 remercie chaleureusement la section des retraité.e.s qui a souhaité montrer son **soutien financier** en apportant sa contribution très significative à la caisse de solidarité départementale.

Ce geste est d'autant plus **remarquable** que les pensions des retraité.e.s ne sont pas augmentées comme elles le devraient dans un contexte inflationniste. Dans la période de luttes actuelle, les adhérent.es, en particulier les plus précaires, doivent prendre contact avec nous pour en bénéficier.

CAPA de contestation des avis des rendez-vous de carrière

La CAPA, présidée par le DRH, s'est tenue jeudi 7 mars en présence des élu.es de la FSU (10 représentant.e.s FSU sur les 19 représentant.e.s des personnels), d'IA-IPR, de chef.fe.s d'établissement et de divers personnels du rectorat. Cette CAPA second degré tous corps confondus (PLP, PEPS, CPE, Psy-En, certifié.es et agrégé.es) a étudié les contestations des avis des rendez-vous de carrière de l'année scolaire 2022-2023.

L'opacité et les petits calculs d'apothicaire perdurent. Ainsi, alors que les contingents de 30 % d'avis « Excellent » et 45 % d'avis « Très Satisfaisant » ont été officiellement supprimés par le ministère, le DRH a reconnu que le rectorat avait néanmoins reçu des consignes pour limiter les avis « Excellent » ! Durant toute la CAPA, au fur et à mesure que certains avis « Très Satisfaisant » étaient révisés à la hausse, l'administration a gardé un œil, pour chaque corps, sur le taux, actualisé en temps réel, d'avis « Excellent ». Quand ce taux atteignait la limite fixée par l'administration (taux non communiqué aux représentant.e.s du personnel malgré leur demande !), il devenait quasi-impossible d'obtenir d'autres modifications d'avis. Aussi, à de multiples reprises, les élu.es du SNES-FSU ont fait remarquer à l'administration que pour certain.e.s, les IPR et chef.fe d'établissement avaient rédigé des appréciations très élogieuses (« Professeur excellent », « Professeure très investie qui rend service à l'Institution », « Je la félicite pour la qualité de son travail, profitable aux élèves et ressources pour la formation »...) et pourtant l'avis final de ces excellent.es enseignant.es n'est que « Très Satisfaisant » !

Les représentant.e.s du SNES-FSU ont également dénoncé toutes les incohérences du système, comme par exemple le fait qu'avec 9 ou 10 items « Excellent » sur les 11 items de la grille, l'avis final peut n'être que « Très Satisfaisant », alors que, à l'inverse, 4 items « A Consolider » sur 11 items peuvent suffire à avoir un avis final « A Consolider » !

Les IA-IPR présent.es à la CAPA ont été quasiment inexistant.es. Est-ce par ce qu'elles/ils sentent bien que ce système d'avis contingenté est inadapté, ou bien car elles/ils ne pouvaient pas nier les multiples incohérences entre leurs appréciations littérales et la façon dont les items avaient été cochés ?

Vous trouverez prochainement sur le site de la section académique du SNES-FSU un compte-rendu détaillé de la CAPA, ainsi que la déclaration liminaire de la FSU qui a notamment abordé **les nouveaux critères retenus pour l'accès à la classe exceptionnelle, définis conformément aux desiderata de G. Attal, alors MENJS et de Stanislas Guerini, ministre de la Fonction publique.**

Rentrée, projet « choc des savoirs » et autres groupes de niveau : la plus grande confusion règne !

La rentrée 2024 ne se prépare pas dans la sérénité, c'est le moins que l'on puisse dire. Le programme de technologie, pourtant massivement rejeté par le Conseil Supérieur de l'Éducation (42 voix Contre, 1 seule voix Pour (le MEDEF...)), vient d'être publié.

Si la nouvelle ministre vient de commencer à rétro-pédaler sur les groupes de niveau, il n'y a pour le moment aucune confirmation par la publication d'un texte officiel. De plus ses propositions – le collège reviendrait à un fonctionnement par classe, mais sur certaines périodes de l'année il pourrait quand même y avoir des regroupements par niveau – laissent craindre la mise en place d'un **système complexe et ingérable**. Visiblement, pour tenir de tels propos, la ministre ne doit pas avoir une vue bien **réaliste** de l'organisation des emplois du temps dans des collèges souvent bondés et ayant un nombre de salles de classe insuffisant. Faudra-t-il revoir les emplois du temps pour la période avec fonctionnement par niveau ? Faudra-t-il anticiper ces périodes et prévoir des barrettes sur toutes les classes d'un même niveau dès le mois de septembre ?

Sur les autres points la ministre garde le cap précédent : recours à l'Intelligence Artificielle pour faire progresser les élèves de seconde pour commencer (cela coûte moins cher qu'un.e enseignant.e !), maintien de la suppression de la 26ème heure de cours en collège, maintien de l'intervention via le « PACTE » de professeur.es des écoles au collège, maintien des classes « prépa lycée » (dispositif sans programme national, sans cadrage national clair, sans grille horaire nationalement définie et qui laisse le champ libre à l'imagination des managers locaux)....

A la veille de la mobilisation du mardi 19 mars, un nouveau Conseil Supérieur de l'Éducation est prévu le 14 mars au ministère. Le SNES-FSU y portera d'autres choix pour la réussite de tous nos élèves **dont il faudra confirmer la pertinence par un soutien sans faille par la grève et dans la rue !**